

8 Faits divers & Justice

Session criminelle à Franceville

Un père incestueux écope de 20 ans de réclusion criminelle

N.O.

Franceville/Gabon

L'AFFAIRE du viol par ascendant commis par Simplo Ighodoto à plusieurs reprises sur sa fille, a marqué l'ouverture, le lundi 22 juin 2015, de la deuxième session criminelle de l'année en cours, à la Cour d'appel de Franceville.

En effet, Simplo Ighodoto, gabonais de 43 ans, fait de sa fille, L. I. D., 19 ans, élève dans un lycée, son objet sexuel depuis qu'elle a l'âge de huit ans, sous prétexte de satisfaire à des exigences mystiques. Les faits remontent donc à plusieurs années, et la famille de sept enfants dont L.I.D. est la plus âgée des filles, vit à Mounana, dans

le Haut-Ogooué, avec la mère et le père. « *Un jour, il m'avait entraînée dans sa chambre, profitant de l'absence de ma mère (...). Et, c'était devenu son habitude. Mais dépassée par ce que je subissais, je l'avais dénoncé auprès de mes grands parents. Malheureusement, nous n'avions pas de preuves pour le poursuivre, d'autant plus qu'il avait nié les faits* », témoigne la jeune fille.

En 2013, au quartier Rénovation de Mounana, lorsque sa fille atteint l'âge de 17 ans, Simplo Ighodoto commence à abuser sexuellement d'elle, après lui avoir fait savoir qu'en réalité, il était poursuivi par un mauvais esprit qui lui exigeait d'avoir des rapports sexuels avec sa fille, au risque de mourir. Devant le refus de la gamine



Photo : N.O.

Simplo Ighodoto, le père incestueux, écope de 20 ans d'emprisonnement.

de s'adonner à la pratique incestueuse, le père change d'attitude envers toute la famille, il devient de plus

en plus hystérique. Jusqu'au jour où il amène son enfant dans la forêt, prétextant qu'ils vont couper des feuilles. Il en profite pour mettre à exécution son vil dessein, en se ruant sur la malheureuse qui, jusque-là, était encore vierge.

« *C'est mon père qui m'a dépucelée et il a continué à me violer chaque fois qu'il en avait envie, parfois dans la brousse, la forêt près de la maison ou encore à la maison, en l'absence de ma mère, mes frères et sœurs. Car il s'arrangeait toujours à ce qu'ils aillent en brousse sans moi* », renchérit L.I.D. Ne supportant plus de

vivre cet enfer, L.I.D. se rend un jour à la gendarmerie de Mounana pour dénoncer tous ces faits auprès des autorités judiciaires.

Interpellé, Simplo Ighodoto n'hésite pas à reconnaître les faits. A la suite de quoi Il sera déferé devant le parquet du tribunal de première instance de Franceville, en mars 2014, puis placé sous mandat de dépôt.

Le lundi 22 juin 2015, il a été jugé pour cet acte immoral, devant la Cour criminelle de Franceville, qui l'a condamné à 20 ans de réclusion criminelle. Une sanction plus que méritée.

Trafic de cocaïne

Patrick Animbo Ogandaga pris en flagrant délit de vente de la cocaïne



Le trafiquant Patrick Patou Animbo.

Jean-Paulin ALLOGO

Port-Gentil/Gabon

Patrick Animbo Ogandaga, alias "Patou", de nationalité gabonaise, âgé de 35 ans et sans emploi, a été interpellé dernièrement à Port-Gentil par les éléments de l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad).

LES éléments de l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad), antenne provinciale de l'Ogooué-Maritime, viennent de s'illustrer positivement en mettant la main sur un individu réputé pour son activisme dans le commerce de la drogue. L'individu en question n'est autre que Patrick Animbo Ogandaga, alias "Patou".

En effet, suite à une information reçue au bureau de l'Oclad indiquant qu'un jeune Gabonais s'adonnerait impunément à la vente de la cocaïne dans la ville de Port-Gentil et ses envi-

rons, les fins limiers de l'Oclad procèdent à des investigations dans tous les coins et recoins de la cité de l'or noir.

Après quelques jours de recherches intenses, le présumé trafiquant est repéré au quartier Sainte-Barbe. Il est interpellé au terme d'une filature, en flagrant délit de vente de cocaïne, justement.

La fouille au corps effectuée sur "Patou" est une aubaine pour les agents, car quarante-deux (42) conditionnements de cocaïne, sont trouvés soigneusement enfouis dans son sous-vêtement.

Lors d'un interrogatoire, l'intéressé déclare être arrivé dans la ville de Port-Gentil deux jours plus tôt, dans l'unique dessein d'écouler sa marchandise (cocaïne) qu'il dit avoir ramenée de Libreville.

Dès lors, Animbo Ogandaga a été placé en garde à vue pour les besoins de l'enquête, conformément à la loi.

MINISTERE DE LA FORET, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

PROJET D'APPUI A LA GESTION DURABLE
DES ECOSYSTEMES DES ZONES HUMIDES CRITIQUES

BP : 3903 Libreville Tel : (241) 01.76.39.05

Projet d'Appui à la gestion durable des écosystèmes des zones humides critiques (PAZH)
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

POUR LA REALISATION DE L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER
DU PROJET D'APPUI A LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES
DES ZONES HUMIDES CRITIQUES (PAZH)

Don No. TF016689
P143914
Date : le 13/04/2015
AMI N° 02/DGEPN/GEF/2015

Cette sollicitation de Manifestation d'Intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés du PAZH publié dans Development Business one line du 29 Décembre 2014 et dans « DG Market » au mois de Décembre.

Le Gouvernement Gabonais a reçu un don GEF d'un montant de 7.521 millions de dollars US pour le financement du Projet d'appui à la gestion durable des écosystèmes des zones humides critiques (PAZH) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre des contrats de services de consultants. Le projet est articulé autour de 4 composantes :

- (i) Amélioration de la connaissance et de la surveillance des écosystèmes des zones humides sélectionnées ;
- (i) Appui à la gestion durable des écosystèmes des zones humides critiques sélectionnées ;
- (ii) Renforcement du cadre institutionnel de la gestion des zones humides ; et
- (iii) Gestion et suivi-évaluation du projet.

Le Gouvernement gabonais envisage d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer le paiement des services d'un Auditeur Externe qui sera chargé de réaliser l'audit comptable et financier du PAZH pour les exercices 2015 et 2016.

Les services comprennent entre autres :
L'Audit de l'utilisation des ressources de la Banque Mondiale (et autres ressources prévues dans le cadre du PAZH) conformément aux dispositions de l'accord de don No. TF016689;

- La revue du contrôle interne ;
- L'expression d'une opinion professionnelle sur la situation financière du projet et l'application des procédures de fonctionnement.

L'audit du projet devra être réalisé en conformité avec les normes internationales d'audit notamment la norme ISA 240 relative à la prise en compte du risque d'erreur et de fraude lors de l'audit des comptes.

La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature à travers l'Unité de Coordination du Projet (UCP) invite les candidats à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus ; les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution des contrats analogues, expérience dans les conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel etc...). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les directives : Sélection et emploi des consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale Mai 2004, version révisée Octobre 2006.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : Projet d'Appui la gestion durable des écosystèmes des zones humides critiques (PAZH) - Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature - Unité de Coordination du Projet (UCP) et aux heures suivantes : de 08 heure à 15 heure 30mn de lundi à vendredi ou par mail à : faustondamba@yahoo.fr ou runguema@yahoo.fr

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard 14 jours à compter de la date de publication du présent avis, à 12 heures (locale), Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature - Unité de Coordination du Projet (UCP) du PAZH située au 4ème étage de l'immeuble des « Eaux et Forêts » porte DAAF, Tél. : (+241) 01 76 39 05

